

# Intégration, accessibilité et gestion de services de loisir : à la recherche d'un équilibre

Par Marc St-Onge<sup>1</sup>

En effectuant un bref retour aux sources sur la notion d'intégration, ce bulletin présente quelques grands courants historiques qui permettent de circonscrire le contexte et les défis actuels visant à offrir aux personnes handicapées des possibilités réelles d'être des membres à part entière de la société.

La perception de l'intégration donne souvent l'impression que seule la participation entière à des activités s'adressant à l'ensemble a de la valeur. Or, en s'attardant à l'expérience inclusive de loisir, ce bulletin explore différentes possibilités d'intégration, ce qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de recherche d'une adéquation entre les besoins de la personne et l'offre de loisir public.

Les défis de l'intégration demeurent d'une grande actualité. Les solutions pour répondre aux problématiques résident souvent dans des responsabilités partagées par un ensemble d'acteurs municipaux, communautaires, familiaux et institutionnels. D'inspirantes initiatives sont répertoriées toutefois, celles-ci sont souvent développées régionalement ou localement et demeurent moins connues. La concertation nationale soutenant le développement, l'application et la diffusion de solutions en matière d'intégration s'impose-t-elle?

## Exclusion, assimilation, normalisation, intégration, inclusion : retour aux sources

S'intéresser à l'intégration et à son application dans le loisir public suscite une multitude d'interrogations. Ainsi, les notions d'intégration, de ségrégation, d'accessibilité, de

normalisation, de participation sociale et d'exclusion sociale s'entremêlent dans la réalité de tous les jours.

Dans nombre de discussions sur le sujet<sup>2</sup>, on peut constater une multiplicité de sens pour tous ces termes, ce qui entraîne une certaine confusion au moment de définir des objectifs ou des

cibles. De quelle intégration parle-t-on? On s'intègre à qui et à quoi? Dans quelle mesure les services publics de loisir doivent-ils mobiliser des ressources (humaines, matérielles et financières) pour soutenir l'intégration?

Répondre à cette première série d'interrogations n'est pas une tâche facile, car les

préoccupations à l'égard de l'intégration trouvent leur origine il y a plus de 100 ans! Les premières observations de nature sociologique circonscrivent la notion d'intégration par référence à son antonyme, l'exclusion! On fait alors état d'une rupture des schèmes de vie traditionnelle, c'est-à-dire des communautés construites autour de la famille et de la proximité physique.

L'industrialisation qui a entraîné un exode du milieu rural vers les villes créait un bouleversement profond dans les modes de vie traditionnels. Les relations familiales étaient notamment remplacées par les possibilités multiples et parfois douteuses qui se développaient dans les villes. Pour plusieurs observateurs de cette époque, la rupture de l'intégration à la vie communautaire était une source de perte du monde, voire de destruction de la vie<sup>3</sup>.

Pour combattre certains fléaux sociaux comme la criminalité, la violence, la pauvreté et l'itinérance, les fondateurs de l'École de Chicago (entre 1910 et 1935) ont élaboré et appliqué différents processus et programmes visant à conformer la vie en collectivité aux valeurs sociales dominantes de la communauté de souche. On parle d'un principe d'assimilation culturelle, qui renvoie généralement à une image de la

communauté fondée sur un mode de vie unitaire, hiérarchisé et porteur d'une identité fortement partagée<sup>4</sup>. Cette assimilation contraste avec la fragmentation des modes de vie modernes qui se caractérisent par l'accroissement de la mobilité, le développement important des mécanismes de communication et l'individualisation du mode de vie urbain. Le principe d'assimilation n'a pas apporté les effets escomptés. Comment « formater » une personne à être comme tout le monde, alors que chacun est unique?

Plus près de nous, les années 1960 ont connu les premières vagues de désinstitutionnalisation et l'avènement des psychotropes, médicaments qui devaient permettre aux personnes vivant en institution psychiatrique de se réintégrer dans la vie quotidienne partagée par tous. Ce virage a engendré d'importants échecs, se traduisant par la pauvreté, l'itinérance, l'isolement, la ségrégation et le rejet social, mais ces échecs ont favorisé la création et le développement de mouvements associatifs et de législations gouvernementales toujours actifs aujourd'hui.

Les années 1980 ont vu une seconde phase de retour en communauté par la

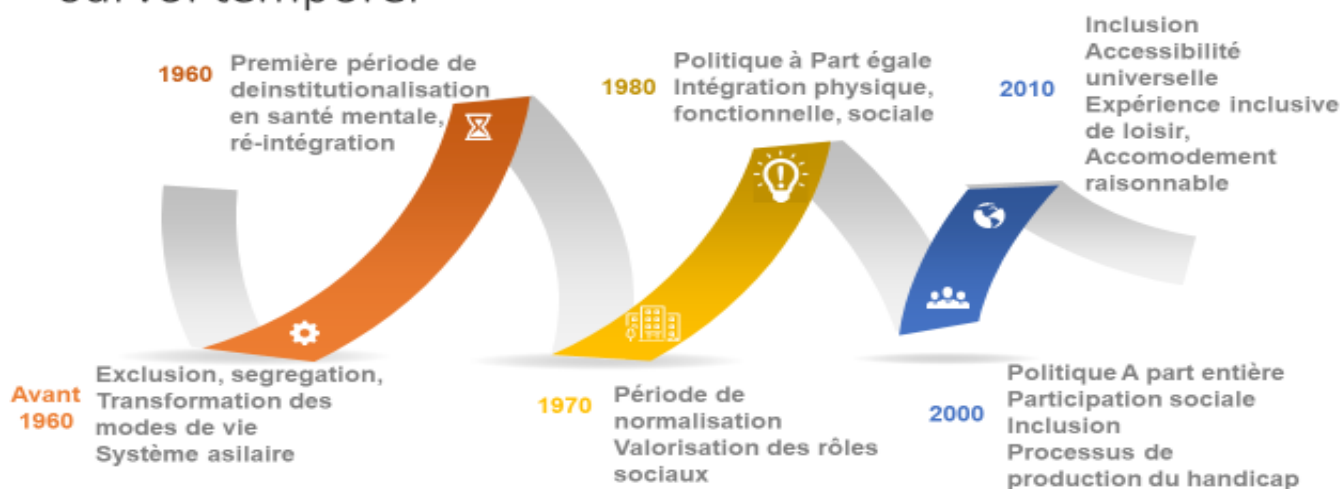
désinstitutionnalisation des services et des intervenants des domaines de la santé mentale et de la déficience intellectuelle. Au cours de cette période, on a tiré des leçons des échecs et des réussites pour raffiner la notion d'intégration dans ses visées et concevoir des politiques et de technologies d'intervention innovantes.

*On a alors commencé à parler de normalisation, soit de modes et de conditions de vie quotidienne aussi proches que possible des circonstances ordinaires et des modes de vie de la société<sup>5</sup>.*

Le retour en communauté selon les principes de la normalisation<sup>6</sup> des personnes ayant vécu longtemps en institution s'est cependant avéré limité.

Pour que l'intégration corresponde mieux à certaines réalités de vie, sont apparues les notions d'intégration physique dans des lieux partagés par l'ensemble de la société, d'intégration fonctionnelle pour soutenir les gestes d'autonomie des personnes et d'intégration sociale pour cibler les interactions sociales enrichissantes et réciproques entre les personnes sans égard à une limitation ou à la « normalité » des autres.

## La notion d'intégration: survol temporel



Aujourd'hui, l'intégration demeure une notion multidimensionnelle. Derrière le concept se cache un processus dynamique, qui se modifie au cours des années, des avancées économiques, sociales et politiques, ainsi que des connaissances et des technologies d'intervention qui en découlent. Alors que le parcours asilaire était marqué par le rejet social et physique, on peut constater maintenant une plus grande ouverture à l'autre. On parle d'habitudes de vie et de participation sociale pour illustrer les nouvelles réalités de l'intégration, tout en invitant les milieux à considérer les caractéristiques personnelles en prenant en compte les limitations fonctionnelles,

mais surtout les potentialités de chaque personne.

L'attention repose sur le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités par la réadaptation et des aides techniques, mais également par la réduction des obstacles dans l'environnement<sup>7</sup>. Prendre part à des activités de nature sociale et y entretenir des rôles et des relations significatives ainsi que d'assumer et faire respecter ses droits composent l'objectif optimal.

### Les camps de jour et l'intégration

Les gestionnaires du loisir public font face aux défis

d'adaptation de leurs services en fonction de l'actualisation des conceptions et législations inhérentes aux visées de l'intégration. En raison de plaintes formulées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ), les camps de jour ont constitué un brusque réveil pour les autorités dans leurs responsabilités et la gestion du loisir public. Depuis les jugements<sup>8</sup> concernant l'intégration d'enfants handicapés dans les camps de jour réguliers, les défis ne se tarissent pas<sup>9</sup>.

L'augmentation marquée du nombre de demandes d'accompagnement, l'importance accrue de certains soins de santé et de

la gestion des comportements ainsi que l'explosion des coûts d'exploitation des camps de jour ont entraîné la constitution d'une expertise solide faite de connaissances et de savoir-faire. Et d'autres défis d'intégration ont surgi, dont l'accroissement de situations d'incapacité liées au vieillissement de la population et des demandes d'accommodements liées à l'identité de genre, à la langue ou à la religion.

*Or, l'expertise développée dans la gestion inclusive des camps de jour s'avère généralisable aux autres défis de gestion du loisir public. Nous avons donc tout avantage à poursuivre nos efforts et surtout à réussir la mise en place de facilitateurs de l'inclusion.*

### Les formes d'intégration

L'image imprégnée de l'assimilation et de la normalisation demeure en partie dans le subconscient collectif et s'actualise dans des décisions et des modes de gestion. Lorsque la gamme d'activités proposées

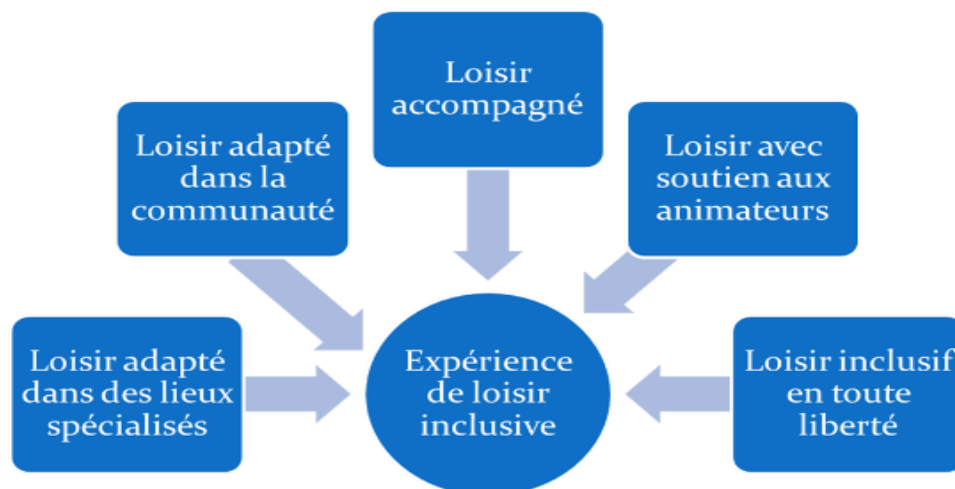
est plus ou moins adaptée aux besoins, capacités, intérêts ou motivations des personnes handicapées, celles-ci peuvent devenir des spectateurs de la participation des autres. Cependant, leur intégration dans des activités régulières ne leur garantit pas pour autant une expérience de qualité, donc inclusive. Il y a alors un risque de perdre de vue l'expérience vécue par ces personnes pour tendre vers une conception de l'intégration où il semblerait que seule la participation entière à des activités s'adressant à l'ensemble de la population a de la valeur.

En s'inspirant des conceptions de l'intégration physique, fonctionnelle et sociale, Carbonneau, Cantin et St-Onge (2015) ont proposé une gamme de formes d'intégration pour y situer non seulement les diverses possibilités d'intégration, mais aussi

l'attention sur le vécu d'une expérience inclusive de loisir. La qualité de cette expérience est certes optimisée par l'accès à des lieux physiques et à des équipements, mais cet accès ne saurait être la fin en soi.

*L'approche d'expérience inclusive en loisir tend à ce que chacun puisse s'y réaliser et s'y valoriser en développant son potentiel tout en reconnaissant l'importance que la personne puisse vivre des interactions positives et réciproques avec les autres participants.*

Voici la gamme des possibilités de l'expérience inclusive de loisir :



Pratiquer simplement une activité dans un lieu spécialisé est une forme d'intégration<sup>10</sup> pour une personne qui autrement serait confinée à vivre en marge du groupe dans une activité régulière offerte en communauté. Certaines personnes peuvent vivre une expérience de loisir beaucoup plus positive et inclusive dans une activité de loisir adaptée à leurs besoins et qui fait appel à leur potentiel.

Il est aussi possible d'envisager une forme d'intégration dans laquelle la personne ayant des limitations fonctionnelles est en mesure de participer par elle-même, sans le soutien d'une autre personne. Cette forme d'intégration suppose des adaptations et des accommodements environnementaux (accès à des équipements ou à du matériel, environnement social facilitateur – accueil positif, ouverture à la différence) et devrait offrir des possibilités réelles de mise en valeur du potentiel de la personne.

Entre ces deux types d'intégration se profile une gamme de possibilités d'intégration<sup>11</sup> permettant à la personne de prendre

pleinement sa place et d'être un membre à part entière de la société.

Ces possibilités invitent à prendre en compte l'expérience vécue par la personne pour en connaître non seulement le contenu, mais aussi la qualité du vécu.

Ce qui donne un sens réel à l'intégration dans les activités régulières, que ce soit dans une forme restrictive de pratique adaptée dans un lieu spécialisé ou dans une forme de loisir pour tous, est la possibilité qui s'offre à la personne handicapée de vivre en concordance avec ses désirs et aspirations. On lui permet ainsi de réaliser son potentiel de façon optimale et on lui offre l'occasion de développer des liens significatifs réciproques avec les autres participants.

### **Les balises de l'intégration dans la mission des services de loisir**

Pour les services de loisir, ce qui importe dans l'accueil d'une personne handicapée, c'est la qualité de l'expérience d'une part et la possibilité d'avoir accès à toutes les possibilités de la gamme d'autre part. Cela suppose que la personne

puisse avoir accès aux mêmes lieux, aux mêmes services et aux mêmes activités que l'ensemble des participants. Cette accessibilité résulte de l'interaction entre les facteurs personnels (déficiences, incapacités/capacités, intérêts, etc.) et les facteurs environnementaux (facilitateurs et obstacles)<sup>12</sup>. Il peut s'agir d'adaptation, d'accommodement ou de mise en place de facilitateurs qui soutiennent la participation pleine et entière de la personne. Il s'agit aussi de comprendre les besoins de la personne et ses champs d'intérêt, ses motivations et ses attentes.

*La personne handicapée devrait donc a priori avoir accès, au même titre que les autres, aux activités de loisir sans que son état de santé puisse être considéré comme un critère d'admission.*

La Charte des droits et libertés de la personne balise le respect du droit à l'égalité, exigeant l'évaluation de la situation individuelle de chacun et l'assurance

d'apporter les accommodements requis selon la situation de la personne, à moins d'une contrainte excessive. La CDPDJ précise :

Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune condition ou restriction possible ni que toutes les personnes doivent être traitées de manière identique dans l'accès aux services. Il peut arriver que le prestataire doive adapter son service pour une personne en situation de handicap ou qu'il se voie, dans certains cas, dans l'obligation de lui refuser l'accès au service régulier et de la renvoyer à un service adapté à une clientèle particulière<sup>13</sup>.

*Il est possible d'affirmer que pour accommoder et intégrer une personne handicapée, un service de loisir public n'a pas à dénaturer sa mission.*

Encore faut-il que celle-ci soit actualisée, claire et connue! Diverses interrogations en découlent : les camps de jour sont-ils encore un programme de loisir estival? Cette mission a-t-elle été modifiée au fil des besoins

des parents ou des problématiques des enfants? Qu'en est-il de l'accessibilité et de l'intégration? (On intègre à quoi et à qui?) Y a-t-il dérive de la mission des camps de jour?

Les balises de l'intégration dans la mission des services de loisir devraient indiquer les orientations à suivre pour rechercher l'adéquation entre le profil de la personne ayant des limitations fonctionnelles et la réalisation d'une expérience inclusive de loisir tout en tenant compte de la réalité organisationnelle du service de loisir public.

### **Vers la participation sociale et même au-delà**

Le court détour historique du début a fait ressortir que la notion d'intégration est multidimensionnelle et dynamique. Cette notion a évolué au fil du temps, subissant de multiples influences d'ordre social, économique, politique et culturel. La question de l'intégration, posée depuis plus de 100 ans, invite à une certaine humilité et à la relativité de la perception de nos propres actions. L'objectif de contribuer à ce que chaque citoyen soit un membre à part entière de notre société demeure une

constante temporelle et sociale. Il est possible de constater une plus grande ouverture à l'autre et même d'observer des pistes inspirantes qui optimisent l'inclusion.

L'approche de l'expérience inclusive de loisir propose d'optimiser les possibilités réelles en matière d'accès et de participation aux activités courantes, tout en permettant à la personne d'avoir des interactions positives et réciproques avec les autres participants, de s'y réaliser et s'y valoriser en développant son potentiel.

La gamme des possibilités de l'expérience inclusive de loisir propose diverses formes d'intégration. Porter attention davantage aux capacités et à l'expérience de la personne plutôt qu'à son diagnostic ouvre de nouvelles perspectives en matière de gestion et surtout de vécu. La démarche permettant d'analyser si le service doit être adapté ou limité à certaines personnes consiste en l'évaluation de l'accommodement raisonnable et de la contrainte excessive<sup>14</sup>.

L'appropriation de cette démarche par les services de loisir, notamment en matière de camps de jour, est une

condition préalable à la gestion du processus d'intégration.

De façon concrète, les villes du Québec qui assument directement ou par gestion déléguée la responsabilité de planifier, d'organiser et de gérer des services de loisir font face à d'importants défis quant à l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'évaluation des besoins de ces personnes, l'adéquation entre ces besoins et l'offre, la gestion de besoins liés à certains problèmes de santé ou comportementaux complexes, ainsi que le

recrutement et la rétention d'employés compétents ne sont que quelques étapes menant à une intégration réussie.

Les observations terrain montrent des initiatives de développement des connaissances enrichissantes et des technologies d'intervention inspirantes. S'il est permis de croire que de nombreuses avenues s'ouvrent et trouvent des applications pour optimiser les possibilités de vivre une expérience inclusive de loisir, diverses problématiques posent encore des défis.

La responsabilité de résoudre les problématiques est souvent partagée par un ensemble d'acteurs (municipaux, ministériels, communautaires et familiaux), mais la concertation et les engagements requis pour coordonner le développement et l'application des solutions sont encore insuffisants. La concertation aurait grand avantage à se montrer plus opérationnelle pour que les différents acteurs relèvent avec plus de succès les défis de l'intégration.

---

<sup>1</sup> Marc St-Onge, Directeur général Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées et Coordonnateur Observatoire québécois du loisir

<sup>2</sup> Journée de l'Observatoire québécois du loisir (OQL), Conférence annuelle du loisir municipal (CALM), Réseau municipalités accessibles (RMA), Association québécoise pour le loisir en institution (AQLPH), Association des camps du Québec (ACQ).

<sup>3</sup> Wirth, L. (1980). *Le ghetto*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble. / Durkheim, É. (2007). *Le suicide : étude de sociologie* (13e éd. "Quadrige". éd.). Paris: Presses universitaires de France

<sup>4</sup> Poursuivant des objectifs similaires, l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) a été instaurée à cette époque.

<sup>5</sup> Bengt Nirje *The basis and logic of the normalisation principle*, , Sixth International Congress of IASSMD, Toronto, 1982 et Wolfensberger, W., & Nirje, B. (1972). *The principle of normalization in human services*. Toronto: National Institute on Mental Retardation.

<sup>6</sup> La normalisation, véhiculée au cours de la période 1970-1980, s'avère une idéologie qui visait l'atteinte d'une « existence aussi normale que possible » (Wolfensberger, 1972). En se fondant notamment sur la réduction des préjudices associés au rejet social, les principes véhiculés par la normalisation représentaient pour les intervenants une véritable base pour aider les personnes à s'intégrer comme membres à part entière dans leur communauté d'origine et à bénéficier de conditions de vie se rapprochant le plus possible de celles de la majorité de la population.

<sup>7</sup> Réseau international sur le processus de production du handicap & Fougeyrollas, P. (1997). *Guide de formation pour les systèmes de classification des causes et des conséquences des maladies, traumatismes et autres troubles*. Québec: Réseau international sur le processus des producteurs du handicap.

<sup>8</sup> Jugement Québec

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/O0000785993\\_jurisprudence\\_Qu\\_bec\\_CDPDJ\\_c\\_Quebec.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/O0000785993_jurisprudence_Qu_bec_CDPDJ_c_Quebec.pdf)

---

et Stoneham (2011) [http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/obligations\\_campsdejour\\_handicap.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/obligations_campsdejour_handicap.pdf) .

<sup>9</sup> Des discussions lors de colloques ou de congrès (CALM, ACQ, RMA, OQL, AQLPH) permettent de mieux comprendre (ou de constater l'incompréhension) les différentes notions et de développer des façons d'évaluer, de planifier et de développer des partenariats.

<sup>10</sup> Il s'agit d'une intégration physique à un lieu qui s'effectue en fonction de critères spécifiques. L'administration d'un service de loisir doit tenter d'accommoder une personne en situation de handicap et ne peut la référer automatiquement à une activité spécialisée.

<sup>11</sup> Carboneau, H. et coll. (2015), *Pour une expérience de loisir inclusive*, Observatoire québécois du loisir, vol. 12 n° 11.

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/67752/5/F1367630963\\_Vol\\_12\\_No.11\\_Pour\\_une\\_experience\\_de\\_loisir\\_inclusive.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/67752/5/F1367630963_Vol_12_No.11_Pour_une_experience_de_loisir_inclusive.pdf)

<sup>12</sup> Réseau international sur le processus de production du handicap & Fougeyrollas, P. (1997). *Guide de formation pour les systèmes de classification des causes et des conséquences des maladies, traumatismes et autres troubles*. Québec: Réseau international sur le processus des producteurs du handicap.

<sup>13</sup> Goupil-Landry, M. (2015) Accessibilité au loisir Droits de la personne, obligations juridiques et obligation d'accommodement raisonnable, Observatoire québécois du loisir vol 12 (10)

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/67567/5/F2122007880\\_Vol.12\\_No.10\\_Droits\\_de\\_la\\_personne\\_obligations\\_juridiques\\_et\\_obligation\\_d\\_accommodement\\_raisonnable.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/67567/5/F2122007880_Vol.12_No.10_Droits_de_la_personne_obligations_juridiques_et_obligation_d_accommodement_raisonnable.pdf)

<sup>14</sup> Voir le guide virtuel *Traitement d'une demande d'accommodement* de la CDPDJ,

<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/index.html>.